



[Communiqué de presse]

Le 19/06/2014, à Mamoudzou

Une décharge, mais toujours pas de collecte de déchets !

Malgré l'ouverture de l'ISDND de Dzoumogné le 16 juin 2014, tout n'est pas encore réglé.

Alors qu'un arrêté préfectoral interdisait le brûlage des déchets à la veille de l'ouverture de l'ISDND, le site de Petite Terre fumait encore en début de semaine. A remarquer aussi l'état de l'accès à la plage de Moya, comme en témoigne le tas d'ordures qui s'amoncèle devant les farés de la plage. Ce site touristique est soumis à la pollution visuelle, odorante et à la visite, non pas de touristes, mais de rats qui investissent de plus en plus les lieux.

L'association Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte invite les communes et le SIDEVAM à prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'ensemble des déchets soient collectés dans toutes les parties de l'île.

Le développement touristique de Mayotte, tant espéré par les acteurs locaux, ne pourra exister si notre île continue à dégager une odeur de déchets et non d'ylang.

